



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Année scolaire 2020-2021

A envoyer par courrier :

Cité Municipale
 Direction Education-SAI
 4 rue Claude Bonnier
 33 045 Bordeaux Cedex

OU

A remettre :

Cité Municipale
 Direction Education-SAI
 4 rue Claude Bonnier
 33 000 Bordeaux

Tel : 05 56 10 20 68 - <https://enfance.bordeaux.fr>

Cochez la ou les cases correspondantes à votre demande :

Cadre réservé à l'administration :

<u>INSCRIPTION A L'ECOLE :</u>	<input type="checkbox"/>
<u>INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE :</u>	<input type="checkbox"/>

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Lieu : Sexe : M F

Ecole pour 2020-2021 : Classe : maternelle élémentaire

Ecole actuelle : Commune :

	Responsable légal 1 (<input type="checkbox"/> parent - <input type="checkbox"/> tuteur)	Responsable légal 2 (<input type="checkbox"/> parent - <input type="checkbox"/> tuteur) Responsable 2 (<input type="checkbox"/> conjoint - <input type="checkbox"/> autre)
Nom et Prénom
Adresse
CP-Ville
Portable
Domicile
@ Courriel (Écrire en majuscules)	@.....	@.....
Le courriel permet d'accéder à l'Espace Famille et de recevoir des informations		
<input type="checkbox"/> J'autorise la ville de Bordeaux à utiliser les adresses électroniques pour me faire parvenir des informations (début des inscriptions, mise à jour du tarif, réservation des jours de restauration ...)		

Je soussigné(e), responsable légal(e) de l'enfant, titulaire de l'autorité parentale, déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et m'engage à signaler au service accueil et inscriptions de la direction de l'éducation de la ville de Bordeaux tous les changements dans ces renseignements qui interviendraient au cours de l'année et en cas d'annulation d'inscription. En cas d'informations erronées ou incomplètes, la ville de Bordeaux décline toute responsabilité dans la gestion de ce dossier.

En accord avec l'article 372-2 du code civil « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.

Fait à Bordeaux, le

Signature du ou des responsables légaux, précédée de la mention « lu et approuvé » :



INSCRIPTION A L'ECOLE

Année scolaire 2020-2021

Important : Tout dossier incomplet ne sera pas traité

La Ville inscrit l'enfant dans son école de secteur ou l'une des écoles du bassin scolaire en fonction de la proximité du domicile et des places disponibles dans l'ensemble des locaux scolaires du bassin.

PIECES JUSTIFICATIVES à fournir OBLIGATOIREMENT pour l'inscription à l'école :

- Photocopie du livret de famille complet (parents et enfants) ou à défaut l'acte de naissance de l'enfant avec filiation (pour les actes étrangers : traduction en français)
- Photocopie du justificatif de domicile : loyer/gaz/électricité/eau/assurance habitation de moins de 3 mois

En fonction de la situation familiale :

- Photocopie du dernier jugement ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.
- A défaut, attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.

Autres enfants à charge scolarisés dans une école maternelle ou élémentaire publique de Bordeaux à la rentrée :

Nom Prénom	Date de naissance	Etablissement scolaire à la rentrée

Cadre à ne remplir qu'en cas de demande de dérogation

Demande de dérogation à la sectorisation scolaire

Une demande de dérogation non accordée ne garantit pas une place dans l'école de secteur.

Nom de l'école souhaitée par dérogation :	Nom de l'école du secteur :
Votre demande de dérogation doit faire l'objet d'un <u>courrier motivé</u> à joindre au présent dossier avec les pièces justificatives complémentaires à fournir suivant les situations (une seule demande par enfant sera acceptée) :	
Cochez la case correspondante à votre demande :	Document(s) à fournir en fonction de votre demande en complément du courrier motivé :
<input type="checkbox"/> Mode de garde de l'enfant , par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) et déclaré(e) ou un(e) employé(e) déclaré(e)	1) Justificatif de domicile de la personne assurant la garde daté de moins de 3 mois. 2) Copie du contrat en cours de validité
<input type="checkbox"/> Raison professionnelle (rattachement à l'école du secteur dont dépend l'adresse du lieu de travail d'un des parents)	1) Copie du contrat de travail 2) Copie du dernier bulletin de salaire
<input type="checkbox"/> Regroupement de fratrie (frère ou sœur encore scolarisé(e) dans l'école maternelle et/ou élémentaire demandée)	Pas de complément à fournir
<input type="checkbox"/> Continuité pédagogique (de la maternelle vers l'élémentaire)	Pas de complément à fournir
<input type="checkbox"/> Autres motifs	1) Justificatif(s) de votre choix

Toute demande de dérogation est accordée pour un cycle (maternel ou élémentaire). Aussi, la dérogation accordée pour l'école maternelle doit **impérativement être renouvelée lors du passage à l'école élémentaire.**

L'inscription à l'école sera effective lors de la réception de la fiche d'inscription à fournir à la direction de l'école pour l'admission scolaire.



INSCRIPTION A LA RESTAURATION

Année scolaire 2020-2021

PIECES JUSTIFICATIVES à fournir OBLIGATOIREMENT afin de déterminer le tarif du repas :

- Photocopie de l'avis d'imposition complet 2019 sur les revenus 2018. A défaut le tarif le plus élevé sera appliqué
- Photocopie de l'avis d'imposition complet 2020 sur les revenus 2019. A défaut le tarif le plus élevé sera appliqué
- Photocopie de l'attestation de paiement CAF comprenant le numéro d'allocataire
- Photocopie des justificatifs des minimas sociaux (RSA, ADA) ou de la demande d'asile en cours de validité

Pour les parents séparés souhaitant mettre en place une facture individuelle relative à leurs périodes de garde alternée :

- Fournir le calendrier de garde pour l'ensemble de l'année scolaire daté et signé conjointement

JOURS SOUHAITES :

- Indiquer les jours de restauration souhaités **en cochant les jours désirés.**

Si les jours ne sont pas cochés ci-dessous, l'enfant sera inscrit à la restauration sans aucune réservation.

En cas de garde alternée merci d'indiquer le profil de consommation pour chaque parent.

Lundi : <input type="checkbox"/>	Mardi : <input type="checkbox"/>	Jeudi : <input type="checkbox"/>	Vendredi : <input type="checkbox"/>
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------------

Selon le règlement, les jours de restauration peuvent être modifiés auprès du service accueil et inscriptions de la cité municipale ou depuis l'espace famille jusqu'à 8 jours avant le repas concerné.

CHOIX DU MENU :

Le choix est valable pour l'ensemble de l'année scolaire. Par défaut le menu du jour est appliqué.

Menu du jour : <input type="checkbox"/>	Menu du jour sans porc : <input type="checkbox"/>	Menu du jour sans viande : <input type="checkbox"/>
---	---	---

INFORMATION FACTURATION :

Désignation du payeur unique pour la famille :

- Responsable 1 Responsable 2

(Sans cette information le payeur par défaut sera le responsable 1). En cas de séparation, le responsable 2 ne peut être payeur qu'en fournissant une attestation écrite.

Souhaitez-vous adhérer à la facture en ligne : OUI NON

(Par défaut le payeur est adhérent à la facture ligne).

Ce service vous permet d'être alerté par mail de la mise à disposition de votre facture sur l'espace famille.

SITUATION PARTICULIERE

L'acceptation à la restauration d'un enfant présentant des problèmes de santé et/ou d'allergie(s) alimentaire(s) est conditionnée à l'avis obligatoire du médecin scolaire et à la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Dans ce cas, prendre contact avec le médecin scolaire dont le nom et les coordonnées vous seront précisés par le directeur de l'école au moment de l'admission de votre enfant.

L'inscription de votre enfant vaut acceptation du règlement de l'interclasse et de la restauration, disponible sur bordeaux.fr.

Fait à Bordeaux, le

Signature du ou des responsables légaux précédée de la mention « lu et approuvé » :



INSCRIPTION A L'ACCUEIL HORS TEMPS SCOLAIRE Année scolaire 2020-2021

GARDERIE MUNICIPALE DU MATIN EN ECOLE MATERNELLE

En école maternelle, les enfants peuvent bénéficier d'une garderie municipale à partir de 7h30. La réservation est à réaliser directement auprès des agents municipaux présents dans l'école.

ACCUEILS HORS TEMPS SCOLAIRE ASSOCIATIFS :

**Pour le temps périscolaire du soir en maternelle.
Pour les temps périscolaires du matin et/ou du soir en élémentaire.**

Les dossiers de renseignements et d'informations relatifs à ces différents accueils associatifs hors temps de classe sont disponibles sur le site internet : www.bordeaux.fr ou auprès des associations organisatrices.

Pour toute information complémentaire, tél : 05 56 10 34 00, Service Enfance.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par la Ville de Bordeaux pour la ou les finalité(s) suivante(s) : l'étude du dossier et le traitement de la demande d'inscription scolaire (école, restauration, garderie.) de votre enfant.

Ce traitement de données est fondé sur l'exécution d'une mission de service public.

Le ou les destinataire(s) des données sont les agents habilités de la Direction générale éducation, sports et société de la ville de Bordeaux. Elles seront conservées pendant la durée de scolarisation de votre enfant dans une des écoles de la ville de Bordeaux, sauf en cas de durée de conservation plus longue justifiée par des exigences légales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier en vous adressant à la Direction générale éducation, sports et société, Mairie de Bordeaux, Place Pey-Berland, 33045 Bordeaux Cedex - Courriel : espacefamille@mairie-bordeaux.fr.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL. www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles
Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne seront en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Les informations recueillies pour les accueils périscolaires le sont sous la seule responsabilité des associations organisatrices, qui assurent le droit à l'information ainsi que l'exercice des droits des personnes concernées.